

# TARIFS DES COTISATIONS 2022

## Bovins - Adhérents

Forfait exploitation	10,00 €
Gestion dossier prophylaxie	35,00 €
Prise en charge GDS de la gestion dossier prophylaxie	- 35,00 €
Par bovin présent sur l'exploitation (Nombre moyen sur l'exploitation de l'année précédente)	5,20 €
Cette cotisation comprend les aides financières et techniques du GDS, la gestion administrative de la surveillance sanitaire, la gestion des ASDA, la maîtrise d'œuvre – arrêts ministériels IBR-BVD	
Cotisation FNB par bovin présent sur l'exploitation	0,02 €
Cotisation CSSA par bovin présent sur l'exploitation	0,50 €
Abattement CSSA	-0,45 €
FMSE des GDS – section ruminants	0,10 €

## Bovins - Non-adhérents

Forfait exploitation	10,00 €
Gestion dossier prophylaxie	35,00 €
Par bovin présent sur l'exploitation (Nombre moyen sur l'exploitation de l'année précédente)	2,00 €
Cette facture comprend la gestion administrative de la surveillance sanitaire (1,51 €) et la gestion-délivrance des ASDA (0,49 €)	
Maîtrise d'œuvre – arrêts ministériels IBR-BVD / Bovin présent sur l'exploitation	3,50 €
FMSE des GDS – section ruminants	0,10 €

## Ovins / Caprins

Forfait exploitation	31,00 €
Par reproducteur (brebis, bélier)	0,26 €
Cotisation CSSA par ovin/caprin présent sur l'exploitation	0,10 €
Abattement CSSA	-0,09 €
FMSE des GDS – section ruminants	0,02 €

## Porcins

Forfait exploitation	15,25 €
Par animal, en système naisseur et naisseur-engraisseur (par truie présente)	0,89 €
Par animal, en système sélectionneur-multiplicateur (par truie présente)	2,92 €
Par animal, en système engraisseur-post sevrer (par truie présente)	0,16 €

## Volailles

Forfait élevage	30,00 €
Cotisation / Bâtiment : < 1000 m <sup>2</sup>	10,00 €
Cotisation / Bâtiment : > 1000 m <sup>2</sup>	20,00 €

## Apicole

Cotisation forfaitaire (dont 0,68 € cotisation à la section apicole régionale)	20,00 €
Cotisation par ruches	0,60 €